

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 11
PUBLIC

Article de *RFI* intitulé « Ouverture du procès de Simone Gbagbo et 82 co-accusés à Abidjan » daté du 26 décembre 2014

AFRIQUE

POLITIQUE CÔTE D'IVOIRE | CÔTE D'IVOIRE | LAURENT GBAGBO

Publié le 26-12-2014 • Modifié le 26-12-2014 à 13:55

Ouverture du procès de Simone Gbagbo et 82 co-accusés à Abidjan

Par RFI (/auteur/rfi/)



D'après ses avocats, Simone Gbagbo attend impatiemment de se présenter devant les juges pour savoir exactement ce qu'on lui reproche.

1.bp.blogspot.com

Ce vendredi s'est formellement ouvert en Côte d'Ivoire, au palais de justice d'Abidjan, la session d'assises pendant laquelle Simone Gbagbo et 82 autres personnalités de l'ancien régime seront jugées pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Il s'agit du premier procès civil de la crise post-électorale. Il a plus de deux mois de retard sur la date initialement prévue. Aucune audition n'est annoncée pour l'instant, ce n'est qu'une rentrée solennelle sous haute sécurité. Cela fait trois ans et demi qu'on n'avait pas vu Simone Gbagbo en public. Elle est considérée comme la plus proche conseillère politique de son époux, l'ancien président Laurent Gbagbo.

Ils étaient 83, ce vendredi matin, dans le box des accusés mais aussi sur le parterre de la salle d'audience. Le procès s'est ouvert, ce vendredi, en présence de Simone Gbagbo. Il a fallu attendre que la sécurité puisse assurer l'arrivée de l'ancienne première dame, que tout le monde attendait car personne ne l'avait vu en public depuis trois ans et demi, depuis son arrestation avec Laurent Gbagbo le 11 avril 2011. L'épouse de l'ancien président est arrivée sous haute sécurité, puis a salué tous ses proches présents dans la salle, et qui tenaient à la prendre dans leurs bras.

Placée très rapidement en résidence surveillée à Odienné (nord-est) après son arrestation en 2011, [Mme Gbagbo avait été envoyée à Abidjan, dans un lieu tenu secret, au début du mois de décembre 2014 \(http://www.rfi.fr/afrique/20141202-cote-ivoire-passee-simone-gbagbo-odienné-abidjan-proces/\)](http://www.rfi.fr/afrique/20141202-cote-ivoire-passee-simone-gbagbo-odienné-abidjan-proces/), pour les actes préparatoires de ces assises. Elle avait effectué ce voyage en avion. Une photo volée avait filtré dans la presse, mais rien de plus. D'après l'un de ses avocats, elle a reçu plusieurs fois la visite de médecins depuis son arrivée dans la capitale.

Ce vendredi, celle que l'on présente comme la plus proche conseillère politique de Laurent Gbagbo est souriante et a l'air confiante. Ces avocats expliquent qu'elle attend qu'on lui notifie les charges qu'on lui reproche ; elle est accusée d'atteinte à la sûreté de l'Etat, mais selon la défense, aucun fait spécifique ne lui est reproché. Ses conseils assurent que le dossier est vide. Les avocats des 83 accusés considèrent que la procédure n'a pas été respectée. Ils évoquent un sentiment d'improvisation, et déplorent n'avoir reçu qu'une seule copie du dossier, alors qu'il y a 83 cas à traiter.

La Côte d'Ivoire tient à juger Simone Gbagbo

Aucune audience sur le fond n'est prévue ce vendredi ; il s'agit avant tout d'une rentrée solennelle, pour confirmer notamment les six jurés qui sont dédiés à cette affaire, après le désistement de quatre autres. D'abord annoncée fin octobre, c'est finalement deux mois plus tard que se tient d'ailleurs cette session. Peu de magistrats maîtrisent l'organisation d'assises, des procès lourds et coûteux qui s'étaient interrompus après la crise de 2002. Les autorités ivoiriennes veulent néanmoins convaincre de l'avancée des procédures de la crise post-électorale de 2010-2011, pendant laquelle environ 3 000 personnes sont mortes.

Aucun crime de sang ne sera jugé pendant ce procès. Ces assises pour atteinte à la sûreté de l'Etat n'abordent pas les charges retenues contre Mme Gbagbo par la Cour pénale internationale, qui la poursuit pour les mêmes motifs que son mari, actuellement détenu à La Haye. La CPI [réclame depuis février 2012 qu'on lui livre l'épouse de Laurent Gbagbo](http://www.rfi.fr/afrique/2min/20141211-cpi-cote-ivoire-remettre-simone-gbagbo-charles-ble-goude/) (<http://www.rfi.fr/afrique/2min/20141211-cpi-cote-ivoire-remettre-simone-gbagbo-charles-ble-goude/>), afin de la juger pour crimes contre l'humanité. Le 11 décembre dernier, les juges de La Haye rejetaient encore une fois les arguments présentés par la justice ivoirienne, qui refuse de transférer l'ancienne première dame et assure pouvoir la juger avec équité.

L'UE avait promis de l'argent pour ces assises

Dans un document manuscrit, les magistrats de la CPI remarquent-elle aussi que les faits à l'origine des accusations visant Simone Gbagbo dans son pays sont flous et indéfinis. Pour la Cour, les mesures d'enquête sont rares et disparates, sans progression. Exemple de cette inertie : aucun acte n'a été mené pendant plus d'un an, entre janvier 2013 et février 2014. A Abidjan, comme le note la Fédération internationale des droits de l'homme dans son dernier rapport, la seule victime, c'est l'Etat. Les enquêtes sur les crimes les plus graves, elles, tournent au ralenti.

Pourquoi une telle précipitation dans la tenue de ce procès ? Une piste de réponse se trouve peut-être du côté de l'Union européenne. L'UE avait promis de débloquent 5 millions d'euros en appui budgétaire pour l'organisation d'assises impartiales avant la fin 2014. Pour autant, il paraîtrait surprenant dans ces conditions que l'argent soit attribué.

■ Prisonniers grévistes de la faim: le gouvernement répond à Laurent Gbagbo

Par la voix de son directeur de campagne de l'époque, l'ex-président ivoirien [Laurent Gbagbo a demandé, sur RFI, la remise en liberté provisoire des prisonniers de la crise post-électorale 2010-2011](http://www.rfi.fr/afrique/20141225-cote-ivoire-laurent-gbagbo-alerte-prisonniers-crise-post-electorale/) (<http://www.rfi.fr/afrique/20141225-cote-ivoire-laurent-gbagbo-alerte-prisonniers-crise-post-electorale/>) en Côte d'Ivoire. Assoa Adou a voulu alerter sur la situation de plusieurs centaines de prisonniers en grève de la faim, dont quelque 150 seraient hospitalisés, selon son parti, le FPI. Assoa Adou demande que ces individus soient présentés à un juge ou relâchés. Ce dernier parle d'otages, en situation critique, non pris en charge par les autorités. Assoa Adou a même accusé le pouvoir de vouloir les laisser mourir à petit feu.

Le porte-parole du gouvernement Bruno Koné reconnaît des retards dans les procédures judiciaires, tout en démentant toute volonté de nuire à ces détenus : « *Nous sommes un Etat de droit, ces personnes sont en détention provisoire, explique-t-il à RFI. Elles sont traitées comme le seraient tous les autres prisonniers. Notre gouvernement a hérité d'une justice en lambeaux, qu'il a fallu rapiécer. Depuis, cette justice recommence à travailler, mais elle continue à avoir quelques difficultés de ressources. Ce qui peut expliquer le retard de cette procédure-là, ce n'est pas un manque de volonté. Les enquêtes se font et le moment venu, les jugements auront lieu. Nous n'avons aucun intérêt à les laisser pourrir à petit feu. Bien au contraire, nous sommes nous-mêmes pressés d'aller au jugement et de savoir ce qui s'est passé réellement.* »

CHRONOLOGIE ET CHIFFRES CLÉS

  (/pays/cote-ivoire/)